

Fin de l'état d'urgence sanitaire : On arrête tout ?!

Avec la fin de l'état d'urgence sanitaire au 31 juillet 2022, la direction nous a informé de « l'allégement drastique » du protocole sanitaire de l'entreprise :

- Plus de suivi des cas Covid remontés par les salarié-e-s !
- Fin de la prestation de nettoyage renforcée dans les bureaux !
- Seule la mise à disposition de masque reste d'actualité (il faut bien écouler les stocks)

Les remarques des élu-e-s sur le fonctionnement en « Flex office » sur certains bâtiments engendrant un risque accru de contamination n'ont pas permis d'infléchir la décision de la direction.

Pour la CGT, le constat est inquiétant au regard d'un virus dont la fin de la propagation n'est pas encore connue et démontre bien la priorisation constante du financier au détriment de la santé et de la sécurité des salarié-e-s.



PROJET D'ACQUISITION DE CSGROUP

La société de services informatique CS GROUP avec un peu plus de 2200 salarié-e-s est en vue d'être achetée par SopraSteria, mais circulez il n'y a rien à voir seul le CSE Central sera consulté sur l'opération d'acquisition.

La CGT avait prévenu lors de sa communication de juin sur la stratégie du groupe axée prioritairement sur la croissance externe afin de pallier la baisse des effectifs sur 2022 (500 salarié-e-s en moins à fin juillet avec plus de 1700 départs 13,5% de l'effectif total de SSG depuis le début de l'année !!!).

Expertise sur la politique Sociale

La CGT en donnant ces 3 voix a permis de maintenir le cabinet Syndex pour l'expertise sur la politique sociale de l'entreprise. Les syndicats TU et S3I volant au secours de la direction n'ont pas réussi à démarcher le cabinet qui avait déjà été choisi par les élu-e-s du CSE en juin.

Grande inquiétude des salarié.e.s I2S de Sophia Antipolis

Les salarié.es I2S de Sophia Antipolis ont appris que les activités de certains clients vont être délocalisées vers la Pologne et l'Inde. Franck NEMMOUR a confirmé que certains transferts vont s'opérer vers la Pologne lors du CSE du premier septembre 2022. C'est la logique de maximiser les profits par la mise en concurrence des salarié.e.s de différents pays qui guide le choix de l'entreprise : les salarié.e.s polonais.e.s et indien.ne.s ne sont pas différent.e.s de nous. Sopra Steria à l'image d'autres entreprises capitalistes considère le travail comme un coût et cherche par tous les moyens à augmenter les marges et les dividendes en réduisant la masse salariale.

Cette situation génère beaucoup d'inquiétudes chez les salarié.e.s de Sophia qui craignent pour leurs emplois. La direction Sopra Steria a opéré des choix stratégiques sans que les instances représentatives aient été informées.

La CGT Sopra Steria milite pour que les salarié-e-s ne soient pas juste informés, mais aient voix au chapitre (consultation et décision).

Les élu.e.s du CSE ont demandé à la direction la tenue d'un CSE extraordinaire qui traitera le point de la situation économique de Sophia Antipolis.